Nouvelle-Calédonie

La TNT : mode d'emploi

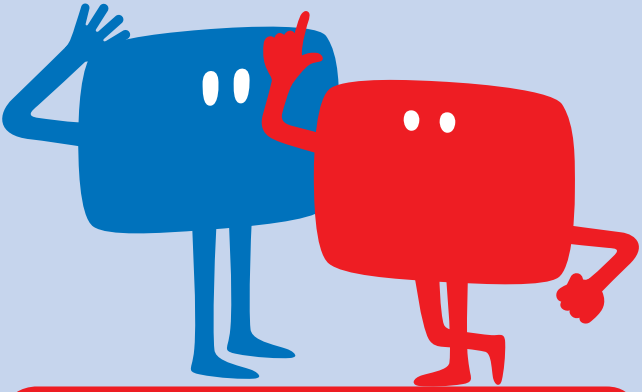

Le 27 septembre 2011, la Nouvelle-Calédonie passe au tout numérique

Je n'attends pas… je m'équipe !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

tous au numérique !

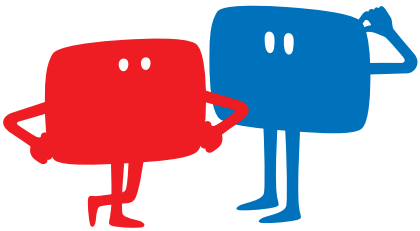

Le 27 septembre 2011, c'est le passage à la télé tout numérique.

La TNT est arrivée le 30 novembre 2010. Depuis, la télévision est diffusée en mode analogique et en mode numérique. Le 27 septembre 2011, la diffusion analogique s'arrête, la télévision sera alors exclusivement diffusée en numérique, ce qui signifie que, si je ne suis pas équipé(e) d'un mode de réception numérique, après le 27 septembre 2011 je ne recevrai plus mes programmes, je n'aurai plus la télévision.

Suis-je concerné(e) ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau (collective ou individuelle) ou une antenne intérieure. Je dois équiper chacun de mes postes d'un mode de réception numérique. Si j'habite en immeuble, avant tout achat, je dois vérifier auprès de mon syndic que le système d'antenne collective a été adapté.

Non, si je reçois la télé par le satellite et qu'aucun de mes postes n'est relié à l'antenne râteau. Si j'ai un abonnement, les chaînes TNT sont déjà incluses par mon opérateur. Si je n'ai pas d'abonnement, je vérifie que mon décodeur satellite est MPEG4 DVB-S2.
Je peux trouver ces décodeurs chez les antennistes, qui me les fourniront avec la carte de décodage Viaccess TNT pour recevoir les nouvelles chaînes de la TNT sans abonnement.

Quel équipement choisir ?

Je choisis le matériel qui me convient.

Je reçois
la télévision par une
antenne râteau.

Si je branche un
adaptateur TNT HD sur
la prise Péritel, la prise
HDMI ou les fiches RCA du
téléviseur ou, si je choisis
un téléviseur TNT HD,
j'équipe chacun des postes
relié à l'antenne râteau.

Lors de la mise en service du matériel TNT HD,
j'effectue une recherche et mémorisation
des chaînes.

Je reçois la télé
par satellite.

Pour savoir comment
recevoir les chaînes
gratuites de la TNT, je
prends contact avec
mon opérateur.

**Pour tout achat d'équipement,
j'exige le label TNT HD (norme MPEG 4).
Les téléviseurs TNT intégrée en MPEG 2 ne
fonctionnent pas en Outre-mer.**

Je choisis un professionnel de confiance

Je choisis un professionnel agréé « Tous au numérique ». Je le reconnais au logo et à la charte d'engagements qu'il a affichés.

En signant la charte « Tous au numérique », ces professionnels se sont engagés à :

- **me proposer des prestations de qualité** au prix du marché ;
- **me guider dans mes choix** en fonction de mes besoins réels ;
- **me donner toutes les explications nécessaires.**

Je reste vigilant face au démarchage à domicile.

Pour plus d'informations
http://outremer.tousaunumerique.fr
ou le **285 280**
(prix d'un appel local, du mardi au samedi de 8 h à 21 h en continu)

Les branchements

Cas n° 1 : Je suis équipé(e) d'un téléviseur avec décodeur TNT HD intégré

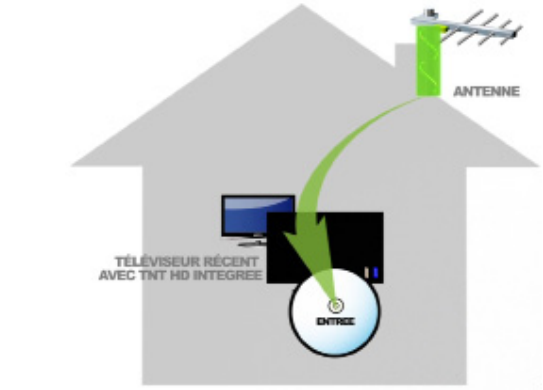

Je reçois directement la TNT sur mon téléviseur branché sur l'antenne via le câble relié à la prise coaxiale.

Cas n° 2 : Je suis équipé(e) d'un téléviseur ancienne génération

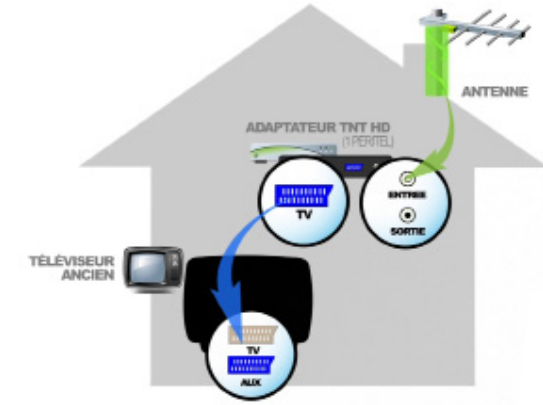

J'ai besoin d'un adaptateur, que je branche sur le câble d'antenne, puis, via la prise Péritel ou RCA, sur le téléviseur. Si mon poste n'a ni prise Péritel ni RCA, je dois m'équiper d'un téléviseur plus récent.

Cas n° 3 : Je souhaite enregistrer un programme et en regarder un autre en même temps

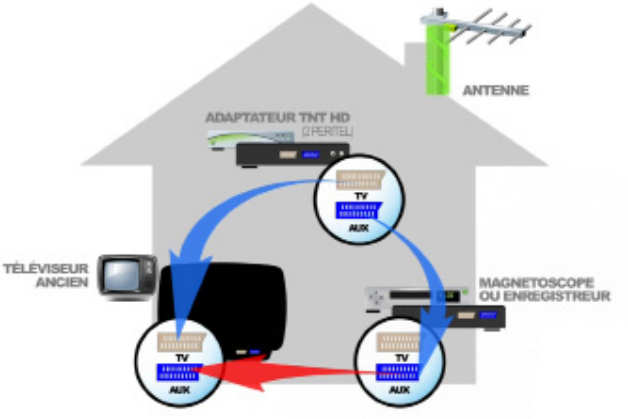

Je m'équipe d'un adaptateur double tuner et de trois câbles Péritel ou avec fiches RCA. Je branche l'adaptateur sur mon téléviseur, d'une part, sur mon enregistreur, d'autre part. Enfin, je relie l'enregistreur et le téléviseur par le troisième câble Péritel.

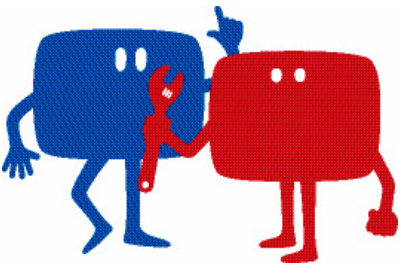

Cas n° 4 : J'habite dans un immeuble collectif

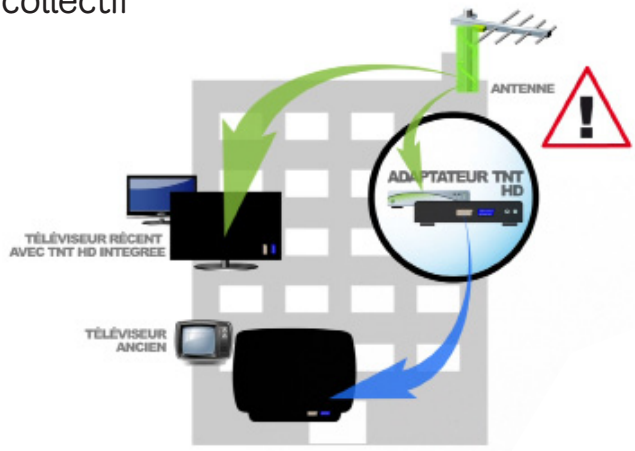

Je vérifie que l'immeuble est bien prêt pour le numérique. Je m'équipe d'un adaptateur pour mon poste ancien, ou je reçois les programmes en numérique directement si mon téléviseur est TNT HD intégrée.

Cas n° 5 : Je possède plusieurs téléviseurs

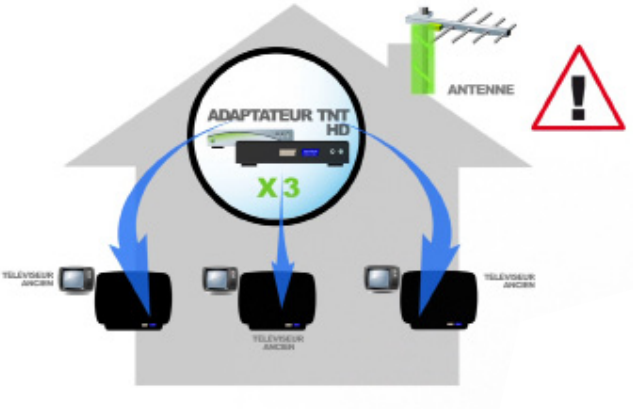

Je dois équiper chacun de mes postes d'un adaptateur TNT HD pour recevoir le numérique.

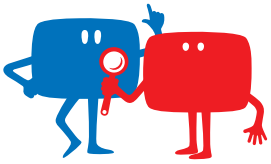

Je lance une recherche et mémorisation des chaînes

Quand ?

Au moment de la mise en service de mon équipement, je lance une recherche et mémorisation des chaînes.

Comment faire ?

Si j'ai un téléviseur TNT HD intégrée, j'utilise exclusivement sa télécommande.

Si j'ai un adaptateur TNT externe, j'allume d'abord mon téléviseur. Je me mets en mode numérique en appuyant sur la touche « AV » ou « Ext/1 » de la télécommande de mon téléviseur. J'utilise ensuite uniquement la télécommande de mon adaptateur.

Je navigue grâce aux flèches de la télécommande. J'appuie sur « OK » pour valider chacun de mes choix. Je suis la procédure **« Les 4 étapes »** décrite ci-contre.

Le tout prend quelques minutes seulement.

! Cette procédure n'est pas universelle. Les noms varient selon les appareils et les marques. Mais le cheminement est identique.

Une fois la télé allumée, je suis les 4 étapes :

Étape 1

Si j'ai un téléviseur TNT HD intégrée :
je vérifie que je suis en mode numérique
en appuyant sur la touche **A/D** ou **Digit** ou **Num**
de la télécommande du téléviseur.
Si j'ai un adaptateur TNT HD : j'allume l'adaptateur.
J'utilise ensuite la télécommande
de l'adaptateur TNT HD.

Étape 2

J'appuie sur la touche « Menu »
de la télécommande de l'adaptateur.

Étape 3

Je sélectionne le sous-menu **Installation** ou **Réglage, Réinitialisation, Scan**...

Je choisis la fonction **Configuration initiale** ou **Paramètres usine, Réinstaller/rechercher toutes les chaînes, Recherche automatique**...

Surtout, je ne choisis pas le menu « Mise à jour ».

Avant le démarrage de la recherche, un message m'indique parfois que je vais perdre les chaînes déjà mémorisées. Je continue sans crainte, cela indique que mon équipement repart de zéro et qu'il réinstalle toutes les chaînes. Donc, si un menu s'affiche et me demande de revenir à **Configuration usine** ou **Configuration initiale**, je sélectionne **OK**.

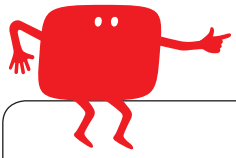

Étape 4

J'appuie sur **Lancer** ou **Rechercher.**

La recherche des chaînes débute. Elle va durer quelques minutes.

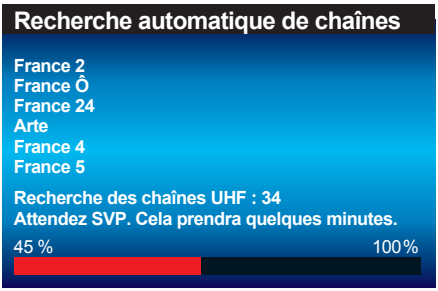

C'est terminé !

Si j'ai un téléviseur TNT HD intégrée, je fais les recherches 1 à 4 directement avec la touche « Menu » de la télécommande de mon téléviseur.

Pour regarder mes programmes, j'allume d'abord mon téléviseur, puis mon adaptateur. Ainsi les programmes 4/3 et 16/9 seront au bon format sur mon écran.

J'utilise ensuite la télécommande de mon adaptateur pour rechercher mes programmes ou régler le son.

Un téléviseur TNT intégrée, Full HD ou HD Ready non MPEG 4 nécessite aussi un adaptateur extérieur TNT HD.

Les aides financières

Afin de permettre à tous d'accéder aux chaînes gratuites de la TNT, l'État a prévu des aides.

Je peux éventuellement en bénéficier si :

- **je recevais la télé analogique par une antenne râteau** (individuelle ou collective) **ou une antenne intérieure ;**
- **j'ai dû adapter mon équipement** à l'occasion du passage à la télé tout numérique ;
- **il s'agit de ma résidence principale ;**
- **je respecte éventuellement des conditions de ressources**.

Si je peux recevoir la TNT par une antenne râteau, je peux bénéficier selon mes ressources de :

- **l'aide à l'équipement,** d'un montant maximal de 5 400 ou 8 400 francs CFP pour l'acquisition d'un adaptateur TNT (ou d'une télé TNT HD intégrée), la souscription d'un abonnement au satellite numérique incluant les chaînes de la TNT ;

Conditions de ressources pour bénéficier de l'aide à l'équipement de 5 400 ou de 8 400 francs CFP

Parts	Montant maximal de 8 400 francs CFP	Montant maximal de 5 400 francs CFP
	Le montant de mes ressources doit être inférieur ou égal à :	
1 part	1 000 000 francs CFP	1 900 000 francs CFP
1,5 part	1 180 000 francs CFP	2 500 000 francs CFP
2 parts	1 360 000 francs CFP	3 100 000 francs CFP
2,5 parts	1 540 000 francs CFP	3 700 000 francs CFP
3 parts	1 720 000 francs CFP	4 300 000 francs CFP
3,5 parts	2 020 000 francs CFP	4 600 000 francs CFP
4 parts	2 320 000 francs CFP	4 900 000 francs CFP
4,5 parts	2 620 000 francs CFP	5 200 000 francs CFP
5 parts	2 920 000 francs CFP	5 500 000 francs CFP
5,5 parts	3 220 000 francs CFP	5 800 000 francs CFP

• **l'aide à l'antenne,** d'un montant maximal de 14 300 francs CFP, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement de mon antenne râteau ou intérieure.

Conditions de ressources pour bénéficier de l'aide à l'antenne d'un montant maximal de 14 300 francs CFP

Parts	Le montant de mes ressources doit être inférieur ou égal à :
1 part	1 900 000 francs CFP
1,5 part	2 500 000 francs CFP
2 parts	3 100 000 francs CFP
2,5 parts	3 700 000 francs CFP
3 parts	4 300 000 francs CFP
3,5 parts	4 600 000 francs CFP
4 parts	4 900 000 francs CFP
4,5 parts	5 200 000 francs CFP
5 parts	5 500 000 francs CFP
5,5 parts	5 800 000 francs CFP

Je peux cumuler ces deux aides.

Si je ne peux plus recevoir la télévision par une antenne râteau ou si je la reçois mal, je peux bénéficier, sans condition de ressources, de :

• **l'aide à la continuité de réception,** si je recevais la télévision analogique auparavant. Elle est d'un montant maximal de 29 800 francs CFP, pour l'acquisition d'un mode de réception de la télévision numérique alternatif à l'antenne râteau ou intérieure : installation d'une réception par satellite, souscription à un abonnement au satellite numérique incluant les chaînes de la TNT.

! Ces aides ne peuvent être attribuées qu'une seule fois par foyer et ne concernent que la résidence principale.

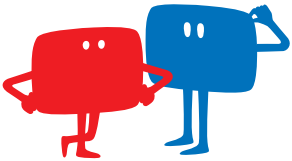

Pour obtenir un formulaire de demande d'aide.

Je vérifie auprès du 260 200, numéro réservé au centre de traitement des aides (prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h et de 14 h à 18 h) si j'ai droit à une aide.
Si oui, je peux demander à recevoir le formulaire par la poste ou le télécharger sur le site **http://outremer.tousaunumerique.fr.** Je peux aussi me rendre à la mairie pour trouver le formulaire et demander de l'aide pour le remplir.

Je renvoie mon formulaire accompagné des justificatifs, au plus tard 6 mois après la date du passage de mon territoire à la télé tout numérique, soit le 27 mars 2012.

Si je dépends d'une antenne collective, je peux bénéficier de l'aide à l'antenne ou à la continuité de réception. Je demande à mon syndic que la quote-part des dépenses relatives à l'adaptation de l'antenne collective qui me sera refacturée figure sur mon relevé de charges de façon claire et distincte. Ce justificatif me sera demandé pour toute demande de remboursement.

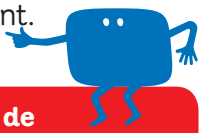

! Je conserve la photocopie de mes factures d'achat et tickets de caisse et je joins les originaux à ma demande d'aide. Ces factures doivent impérativement être postérieures au 1er septembre 2010 pour les aides à l'équipement et à l'antenne, et postérieures au 1er février 2011 pour l'aide à la continuité de réception.

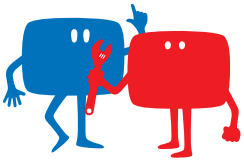

Enfin, gardez la bonne antenne !

Pour bien recevoir la télévision numérique, il faut une antenne UHF !

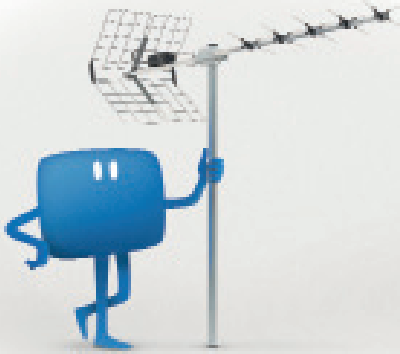

Je garde mon antenne UHF, même si j'ai choisi un autre mode de réception que l'antenne râteau.

Elle me sera indispensable pour recevoir la TNT en qualité numérique en hertzien terrestre, en cas de mauvais temps ou si j'arrive à la fin de mon abonnement au satellite.

L'antenne UHF est une antenne avec des « brins » plus petits et nombreux, 8 à 13 en général.

L'antenne VHF est une antenne avec 5 à 7 brins plus longs et plus espacés.

Après le passage au tout numérique, mon antenne VHF ne me servira plus.

Je pourrai la recycler !

Les chaînes gratuites de la TNT

Plus d'informations sur

http://outremer.tousaunumerique.fr

ou en appelant le

285 280

(prix d'un appel local, du mardi au samedi de 8 h à 21 h en continu)

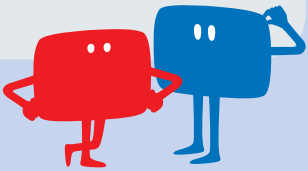

Publié par France Télé Numérique.
France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce dépliant, le 29 mars 2011.

NCA-GNAF-05-1101

BDDP unlimited SIREN : 130 003 833